

Commune de Lausanne  
Direction des travaux  
Rue du Port-Franc 18  
Case postale 5354  
1002 Lausanne

Lausanne, le 31 août 2012

## **Remarque à la mise en consultation publique de l'annexe chantier 2 du schéma directeur nord lausannois**

---

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance de l'annexe chantier 2 du schéma directeur lausannois concernant principalement la mobilité douce. En effet, la mesure A23 du Plan directeur cantonal stipule entre autre que la mobilité douce soit traitée systématiquement avec une importance comparable à celle donnée aux autres moyens de transport.

Dans ce document, il est mentionné en page 13 qu'il y a actuellement « peu d'infrastructure en faveur des deux-roues légers ». Dans les objectifs au point 4, il est indiqué « favoriser les modes doux » et « mise en place de liaisons dédiées à la mobilité douce entre les pôles du Nord Lausannois ». Le point 6.1.4 formule les principes généraux de la mobilité douce. La page de synthèse et conclusion n'aborde absolument pas le point de la mobilité douce et aucune des 17 annexes n'offre un schéma lié à la mobilité douce. Il y est uniquement question de réseau routier et de transports en commun.

Si la population va doubler dans ce périmètre d'ici 2030, il est impératif que la mobilité douce soit prise en compte de façon sérieuse. La part modale de mobilité douce n'est pas négligeable et un bon investissement en termes d'infrastructure permettra un transfert modal intéressant. PRO VELO attend des autorités à tous les niveaux qu'elles assurent une promotion active du vélo et s'efforcent de mieux protéger les cyclistes contre les dangers du trafic motorisé.

Les investissements consentis en la matière sont bien placés puisque les pistes cyclables, une fois réalisées, ne demandent pas de frais d'entretien élevés. Le trafic cycliste est par ailleurs peu gourmand en espace public contrairement au trafic motorisé sur lequel le modèle actuel s'est construit depuis de nombreuses années. De plus, la mobilité douce est une perspective d'avenir du point de vue des tournants énergétiques qui nous attendent, sans compter les bénéfices en terme de qualité de l'air, de santé publique et d'attrait touristique pour le canton de Vaud.

Ce document ne traite de la mobilité douce que d'un point de vue interne au périmètre car les accès sont supposés difficiles pour ce mode de déplacement. Il serait intéressant de réfléchir à des accès de mobilité douce indépendants de ceux routiers existants qui permettraient de se déplacer de façon beaucoup plus sécurisée et selon les besoins de ce mode de transport. En effet, l'infrastructure routière est pensée pour la voiture et devrait répondre également aux besoins des

cyclistes. Or les besoins sont différents et un grand pas sera fait lorsque l'infrastructure de mobilité douce sera projetée pour l'utilisateur et non en complément de la voiture.

Il serait souhaitable que ce document comporte au moins un schéma avec les liaisons de mobilité douce non seulement à l'intérieur du périmètre, mais aussi en relation avec les accès possibles. L'autoroute peut être traversée par des ponts, par exemple liés à la mobilité douce, ce qui favoriserait un accès indépendant à la zone concernée et encouragerait le transfert modal. Même si le vélo se situe à une autre échelle que la voiture, il est important que les grands principes soient élaborés à ce stade, pour qu'il en soit tenu compte de façon optimale. Le risque est ensuite que l'on « bricole » des solutions boiteuses qui ne seront pas utilisées par les usagers cyclistes.

En espérant qu'une solution pourra être trouvée en vue de favoriser la mobilité douce dans le Nord lausannois, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées et restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Bolognini  
Président

Karine Crousaz  
Vice-présidente

Copie : - sdnl  
- M. Fabian Schwab, Guichet cantonal Vélo  
- Mme Cindy Freudenthaler, Déléguée Vélo Commune de Lausanne